



**les hauts  
de sainte  
marthe**

ECOQUARTIER

**INFORMATION  
CHANTIER**

## **GROUPE SCOLAIRE MIRABILIS**

C'est au cœur de la Centralité Mirabilis que la première école primaire de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, sera réalisée.

Le Groupe scolaire Mirabilis se situera à l'articulation des secteurs Est et Ouest de ce nouveau lieu de vie en construction.

Cet établissement public de 15 classes aura la particularité d'être l'un des premiers bâtiments à énergie positive de la Ville de Marseille au sein d'un Ecoquartier en émergence sur les hauteurs de Sainte-Marthe.

### **DESCRIPTIF :**

- Groupe scolaire de 15 classes :  
5 classes maternelles & 10 classes primaires

### **LOCALISATION :**

- Avenue Gabriel Audisio / Traverse Sainte-Jeanne

### **DATE DE DÉMARRAGE**

**DU CHANTIER :** Avril 2016

### **OUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE :**

Septembre 2017



### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Date de dépôt : 17 juillet 2015
- Délivrance du PC : 08 décembre 2015





### CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET :

Pour concevoir et mettre en œuvre le projet, la Ville de Marseille s'est adjoint les compétences d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée notamment en matière de qualité environnementale et de performance énergétique. Les services internes de la Ville sont également mobilisés transversalement pour accompagner le travail de la Maîtrise d'Œuvre dans la réalisation d'un des premiers bâtiments à énergie positive de la commune.

- Le bâtiment est à énergie positive : l'architecture bioclimatique qui réduit les besoins énergétiques (consommations énergétiques de chauffage, d'éclairage...) et la production d'électricité par panneaux photovoltaïques en toiture est supérieure à la consommation énergétique du groupe scolaire Mirabilis.

- Le bâtiment offre des conditions d'usage performantes et respectueuses de l'environnement :

- Optimisation de l'éclairage naturel dans les salles pour améliorer le confort visuel et recourir à l'éclairage artificiel

- Choix de matériaux respectueux de l'environnement et préservant la qualité de l'air intérieur.

- Qualité de l'air intérieur améliorée par la mise en œuvre ponctuelle d'une ventilation double flux dont le débit est piloté et optimisé en fonction des taux de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> calculés par les sondes fixées dans le réfectoire et les salles multi-activités.

- Réduction des consommations d'eau en limitant la distance entre le lieu de production d'eau chaude et le point de puisage

- Pilotage des installations techniques du Groupe scolaire par une Gestion Technique du Bâtiment (outil informatique)

- Aménagement de jardins pédagogiques

- Le projet comprend un logement pour le gardien qui a lui même été conçu pour optimiser son confort d'usage et ses performances énergétiques. Il bénéficie en outre d'un jardin indépendant, d'un composteur et d'un cellier.



### PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER

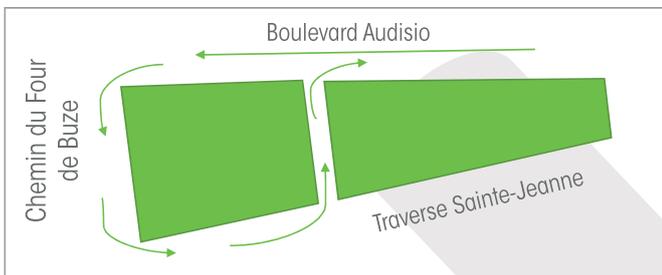
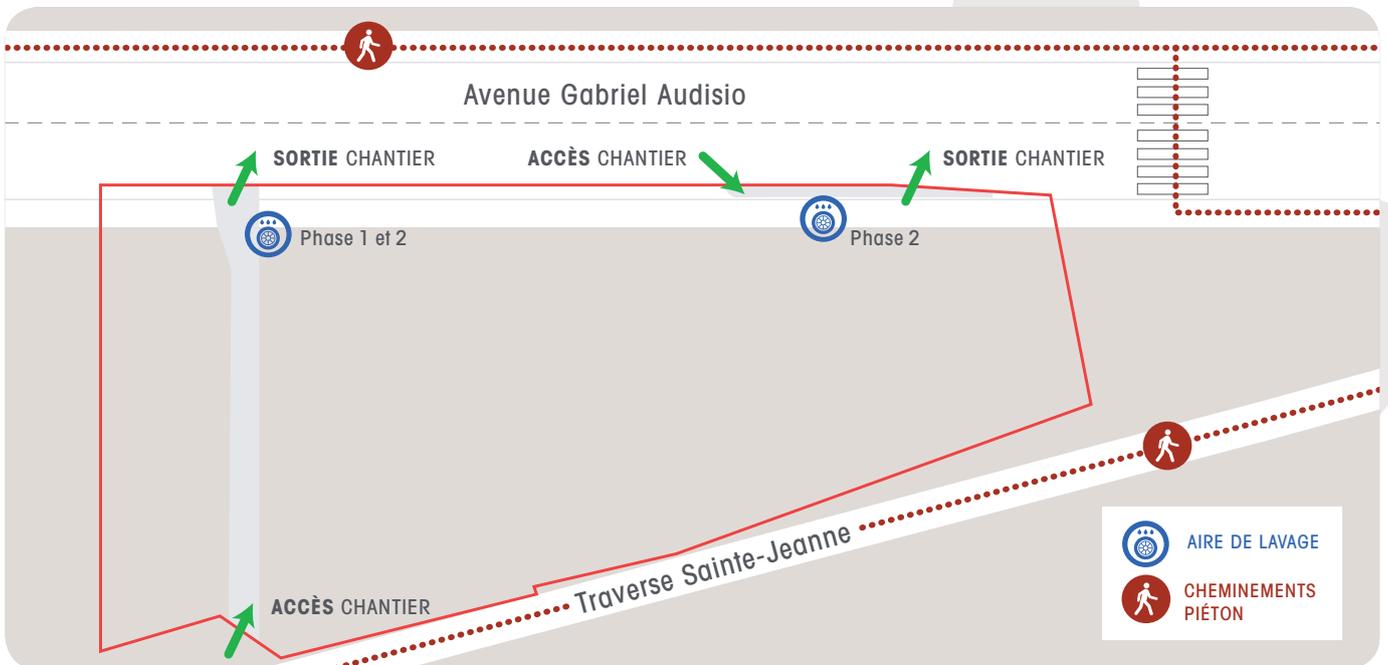


Schéma 1 : avril 2016 / mai 2017

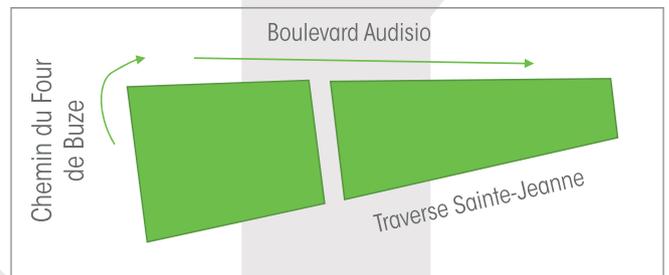


Schéma 2 : juin 2016 / septembre 2017

#### OBSERVATIONS :

Le chantier ayant une emprise sur l'avenue Gabriel Audisio (zone d'accès et de travaux mobiles pour le montage des façades), le maître d'ouvrage du chantier de l'école et son entreprise s'engagent, sous le contrôle d'un constat d'huissier, à préserver et / ou rétablir les infrastructures existantes.

#### Les engagements :

- protéger 9 arbres et mettre en jauge 2 arbres prélevés sur l'avenue Gabriel Audisio qui seront replantés sur site
- protéger les revêtements existants du trottoir, de la piste cyclable et des places de parking
- procéder à la dépose des candélabres
- sécuriser les zones d'entrée et de sortie du chantier
- installer une zone de lavage des véhicules au droit de la sortie des camions

En complément et comme pour tous les chantiers sur la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, le maître d'ouvrage s'est engagé à respecter et à faire respecter à ses prestataires la charte « Chantier à Faible Nuisances », mise en place conjointement par la Soleam et la Ville de Marseille.

#### Celle-ci a pour objectif de :

-  - limiter les nuisances environnementales du chantier (rejets d'eau et rejets dans l'air, pollution du sol, nuisances sonores et visuelles, diminution des consommations en eau/électricité).
-  - limiter la quantité de déchets de chantier produits et valoriser ces derniers.